Besoin de renseignement Curatelle-Tutelle

Par Laurent41

Bonjour,
Je viens vers vous car je suis un peu perdu actuellement.
Je m' occupe de ma maman depuis des années et suite à une chute; elle à été hospitalisé et elle est entrée en Ehpad ce jour et à des séquelles suite à sa chute, d'on la mémoire qui est défaillante.

Seulement voila, je suis en froid avec ma s?ur qui habite dans le sud de la France (et donc difficile pour elle) et mon frère qui lui habite à 10 kms et ne s'occupent pas de ma maman.

Quel est la solution pour protéger ma maman,et moi même.
Est ce que je dois faire une demande de Curatelle, Tutelle Habilitation familiale.

Car à aujourd'hui c'est moi qui m'occupe de tous et depuis plusieurs années.
Merci de vos conseils

Par yapasdequoi

Bonjour,
Dans l'EHPAD il y a un service social qui peut vous aider dans vos démarches. Prenez contact, ce sera utile.
C'est le juge qui décidera de la mesure appropriée, sur la base du certificat médical circonstancié (à demander à un médecin agréé) et des infos que vous donnerez.
Il demandera aussi d'entendre votre mère.
Vous pouvez vous proposer comme tuteur.
Si votre fratrie s'y oppose, le juge nommera un tuteur professionnel, ce qui vous soulagera des aspects administratifs et vous permettra de vous occuper sereinement de votre maman en partageant des moments précieux avec elle.

Par Laurent41

Merci de votre réponse